



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Etablissements d'accueil

Question écrite n° 451

Texte de la question

M Bruno Bourg-Broc rappelle à M le ministre délégué auprès du ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, chargé des personnes âgées, que les établissements d'hébergement temporaire sont un des éléments indispensables du dispositif d'aide au maintien à domicile des personnes âgées. Le nombre de places d'accueil temporaire offertes est de toute évidence insuffisant, puisqu'il ne dépasse pas trois mille pour toute la France. Il lui demande comment s'explique la faiblesse de ce chiffre, et si des mesures sont prévues pour l'augmenter au cours des prochaines années.

Texte de la réponse

Reponse. - Ainsi que le rappelle l'honorable parlementaire, les structures d'hébergement temporaire constituent l'un des éléments indispensables du dispositif d'aide au maintien à domicile des personnes âgées. L'accueil temporaire permet, en effet, de pallier les situations de précarité momentanée, d'éviter des hospitalisations injustifiées et de retarder l'entrée en institution. Des orientations avaient été données par voie de circulaire tant en ce qui concerne les conditions d'autorisation que de fonctionnement, afin de permettre le développement de cette forme nouvelle d'accueil. C'est ainsi que l'enquête effectuée dans les établissements pour personnes âgées repertoriait au 31 décembre 1986 environ 2 650 lits se répartissant entre des résidences autonomes et des établissements réservant quelques lits. Cela représentait une progression de 26 p 100 par rapport au premier recensement effectué en 1983. Cette progression est le reflet de l'importance que certaines collectivités locales entendent donner à ce dispositif. En effet, la mise en œuvre de la décentralisation, en plaçant l'hébergement social en faveur des personnes âgées dans le champ de compétence des présidents de conseils généraux a transféré le pouvoir d'initiative de l'État vers les départements. Il importe donc que ceux-ci ressentent tout l'intérêt de cette formule et l'encouragent. La prochaine enquête qui sera réalisée à la fin de l'année permettra sans nul doute de mesurer une évolution importante des capacités.

Données clés

Auteur : [M. Bourg-Broc Bruno](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 451

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : personnes âgées

Ministère attributaire : personnes âgées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 juillet 1988, page 2175